

N°1 • Pèlerinage diocésain à Lourdes du 4 au 9 juillet 2022

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 1^{ER} MAI 2022
UN BULLETIN D'INSCRIPTION PAR PERSONNE

Paroisse : Liancourtois N° de groupe 732
Nom du responsable de paroisse Henonin Phi Tél. 0624558774
Nom du responsable à Lourdes Henonin Phi Port. 0624558774

Choix du transport (à cocher) : TGV diocésain / propres moyens*

TGV diocésain au départ de : Beauvais / Compiègne

PARTICIPANT : Melle / Mme / M. / Père / Sœur / Frère

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Date de naissance : / / TEL :

E-mail (**obligatoire**) :

Personne à prévenir en cas d'urgence ou de problème (**obligatoire**)

Nom / Prénom :

N° de téléphone : Portable :

Avez-vous des problèmes de mobilité (Accès au train ; trajet hôtel-sanctuaire) ?

Non Oui (si oui merci de vous inscrire auprès de l'Hospitalité).

Attention : Un pèlerin en hôtel doit être totalement autonome.

Vous êtes présumé être un pèlerin en bonne santé. Vous engagez votre responsabilité lors de votre inscription. Tout pèlerin avec une difficulté d'accès au train ou à la marche ne souhaitant pas intégrer l'hospitalité doit être accompagné d'un membre de sa famille ou d'un tiers. Le service des pèlerinages ne peut prendre sous sa responsabilité un tel accompagnement ni la gestion d'un traitement médical.

HÔTELLERIE (5 nuitées) à cocher obligatoirement :

Nom de votre hôtel :

Devons-nous réserver votre chambre ? est-elle déjà réservée ?

Chambre individuelle (avec supplément)

Chambre double (Grand lit) Chambre à 2 lits Chambre à 3 lits

Vous partagerez votre chambre avec :

Attention / Votre note d'hôtel sera à régler avant le départ au Service des Pèlerinages (hors frais annexes en dehors de la pension). Si une personne inscrite en chambre double se retrouve seule après le désistement de l'autre personne, le supplément single lui sera facturé.

DONS : Certains pèlerins ne peuvent partir qu'avec votre soutien, vous pouvez faire un don en faisant un **chèque séparé** de celui de votre règlement à l'ordre de ADB.

Préciser au dos du chèque **don pèlerinage de Lourdes**

Don de _____ € Ce don pourra faire l'objet d'un reçu fiscal (indiquer au dos reçu fiscal si vous souhaitez le recevoir)

* PELERINS VOYAGEANT PAR SES

PROPRES MOYENS :

Votre hôtellerie est à régler au diocèse avec les frais d'inscription lors de votre inscription. L'assurance MSC ne couvre pas votre trajet.

FRAIS D'INSCRIPTION* : 50 €

Frais d'inscription 2 à 11 ans : 20 €

TARIFS TRANSPORT :

TGV ≥ 12 ans 185 €

TGV enfant 2 à 4 ans 130 €

TGV enfant 5 à 11 ans 150 €

NAVETTE** pour Beauvais 22 €

Gouvieux - Chantilly - Creil
Grandvilliers - Marseille/B - Crevecoeur - Breteuil

NAVETTE** pour Compiègne 22€

Noyon - Carlepont - Ribécourt
Crépy-en-V. - Pont-Ste-Maxence

** entourez le lieu de départ choisi

**navette si 40 pèlerins minimum

TARIFS HEBERGEMENT ADULTE

en Pension complète + taxe de séjour (hôtels proposés par le Service des Pèlerinages)

Hôtel 4* Paradis à 800m du

sanctuaire :

Adulte 253€

Suppl. Ch. seule 135€

Hôtel 4* La Solitude 4* 550m :

Adulte 371€

Suppl. ch. seule 175€

Hôtel 3* Continental à 550m :

Adulte 268€

Suppl. ch. seule 120€

Hôtel 3* Saint Sauveur à 150m

Adulte 293€

Suppl. ch. seule 140€

TARIF HEBERGEMENT ENFANT

Hôtel Paradis :

Enfant de 3 à 6 ans : 120€

Enfant de 7 à 11 ans : 168€

Autres hôtels proposés : demi-tarif

de 2 à 11 ans si accompagné de 2

personnes adultes

REGLEMENT TOTAL du PELE selon votre choix :

Coût de votre hôtellerie* : €

Somme totale à devoir : €

Acompte versé* Minimum 250€ €

Reste à encaisser€

Règlement par chèque à : "ADB"

Pour le règlement échelonné, joindre obligatoirement la totalité des chèques à l'inscription avec date de mise en banque souhaitée

Service diocésain des pèlerinages • IMO60120001
101 rue de la Madeleine – CS 20636 – 60026 Beauvais Cedex
Patricia Hérou 03 44 45 15 99 • 06 16 76 16 68
pelerinages@oise-catholique.fr • <https://oise.catholique.fr>

• Pèlerinage diocésain à Lourdes du 4 au 9 juillet 2022

LE TRAITEMENT DE VOS DONNEES

- Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par les membres de l'équipe chargés de la gestion des événements et voyages organisés par AD Service des Pèlerinages diocésains. Ces informations sont collectées et utilisées à des fins d'organisation et de gestion du séjour. Elles seront transmises aux différents prestataires (transports, hôtellerie, agence de voyages). Elles sont conservées par AD Service des Pèlerinages diocésains pendant 10 ans pour des raisons comptables.

- Vos coordonnées pourront être transmises au service ressources du diocèse de Beauvais, en vue de vous solliciter pour des dons ; si vous ne le souhaitez pas, cocher ici :

- La base légale du traitement est l'exécution du contrat, il est conforme au règlement européen (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, et à la loi «Informatique, Fichiers et Libertés» n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant à tout moment et les faire rectifier en contactant : pelerinages@oise-catholique.fr.

Pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) : dpo@oise-catholique.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL : www.cnil.fr ou par courrier postal ; la CNIL, 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.

LES CONDITIONS PARTICULIERES D'ANNULATION

Toute annulation doit être notifiée par lettre au service diocésain des pèlerinages. Les versements effectués par le pèlerin pourront être remboursés sous déduction des frais suivants en fonction de la date d'annulation et sur présentation d'un certificat médical :

- Dans tous les cas : les 50 euros de frais d'inscription seront non remboursés.

- A 30 jours avant le départ : il sera retenu 25 % du montant total du voyage,

- A 21 jours avant le départ : il sera retenu 50% du montant total du voyage.

- A 15 jours avant le départ, il sera retenu 75% du montant total du voyage.

- A moins d'une semaine avant le départ : aucun remboursement ne sera effectué.

Tout voyage interrompu ou abrégé du fait du participant pour quelque raison que ce soit ne donne lieu à aucun remboursement

ASSURANCE (Mutuelle Saint Christophe). Le service diocésain des pèlerinages vous propose un programme. Toute initiative prise en dehors de ce programme et à l'insu du directeur des Pèlerinages ne sera pas couverte par notre assurance. *L'assurance souscrite pour ce pèlerinage à la Mutuelle St Christophe comprend la responsabilité civile, l'individuelle accident et l'assistance rapatriement.*

AUTORISATION DE REPRODUCTION ET DE REPRESENTATION DE PHOTOGRAPHIES (votre image pourra être utilisée sur le Facebook diocésain/pèlerinage ou sur le site et journaux diocésains.

(à cocher obligatoirement) :

J'autorise le diocèse à utiliser mon image

Je n'autorise pas le diocèse à utiliser mon image (joindre photo)

Je reconnais que l'association diocésaine de Beauvais ne peut être tenue responsable de photos mises sur les réseaux sociaux par les pèlerins ou échangées entre pèlerins.

Je déclare avoir pris connaissance (cocher chaque case obligatoirement)

d'effectuer le règlement total du pèlerinage ou échelonné à l'inscription

des frais d'inscription (frais sanctuaire + assurance + livret pèlerin + écharpes + badges +frais d'organisation du pèlerinage)

des traitements de mes données

des conditions particulières d'annulation

des conditions générales de participation (texte en annexe ou sur <https://oise.catholique.fr/services/Pelerinages>

du contrat d'assurance <https://oise.catholique.fr/services/Pelerinages/notice-dassurance-des-pelerins.pdf>

ou sur demande au service des pèlerinages

Je m'engage à respecter les normes sanitaires en vigueur à la période de notre pèlerinage.

A ce jour port du masque et pass vaccinal obligatoire.

Fait à

le ____/____/2022

Signature, précédée de « lu et approuvé »

Service des pèlerinages



Exemplaire à envoyer

N°1 • Pèlerinage diocésain à Lourdes du 4 au 9 juillet 2022

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 1^{ER} MAI 2022

UN BULLETIN D'INSCRIPTION PAR PERSONNE

Paroisse : Liancourtois N° de groupe 732
Nom du responsable de paroisse Henonin Phi Tél. 0624558774
Nom du responsable à Lourdes Henonin Phi Port. 062455874

Choix du transport (à cocher) : TGV diocésain / propres moyens*

TGV diocésain au départ de : Beauvais / Compiègne

PARTICIPANT : Melle / Mme / M. / Père / Sœur / Frère

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Date de naissance : / / TEL :

E-mail (**obligatoire**) :

Personne à prévenir en cas d'urgence ou de problème (**obligatoire**)

Nom / Prénom :

N° de téléphone : Portable :

Avez-vous des problèmes de mobilité (Accès au train ; trajet hôtel-sanctuaire) ?

Non Oui (si oui merci de vous inscrire auprès de l'Hospitalité).

Attention : Un pèlerin en hôtel doit être totalement autonome.

Vous êtes présumé être un pèlerin en bonne santé. Vous engagez votre responsabilité lors de votre inscription. Tout pèlerin avec une difficulté d'accès au train ou à la marche ne souhaitant pas intégrer l'hospitalité doit être accompagné d'un membre de sa famille ou d'un tiers. Le service des pèlerinages ne peut prendre sous sa responsabilité un tel accompagnement ni la gestion d'un traitement médical.

HÔTELLERIE (5 nuitées) à cocher obligatoirement :

Nom de votre hôtel :

Devons-nous réserver votre chambre ? est-elle déjà réservée ?

Chambre individuelle (avec supplément)

Chambre double (Grand lit) Chambre à 2 lits Chambre à 3 lits

Vous partagerez votre chambre avec :

Attention / Votre note d'hôtel sera à régler avant le départ au Service des Pèlerinages (hors frais annexes en dehors de la pension). Si une personne inscrite en chambre double se retrouve seule après le désistement de l'autre personne, le supplément single lui sera facturé.

DONS : Certains pèlerins ne peuvent partir qu'avec votre soutien, vous pouvez faire un don en faisant un **chèque séparé** de celui de votre règlement à l'ordre de ADB.

Préciser au dos du chèque **don pèlerinage de Lourdes**

Don de _____ € Ce don pourra faire l'objet d'un reçu fiscal (indiquer au dos reçu fiscal si vous souhaitez le recevoir)

* PELERINS VOYAGEANT PAR SES

PROPRES MOYENS :

Votre hôtellerie est à régler au diocèse avec les frais d'inscription lors de votre inscription. L'assurance MSC ne couvre pas votre trajet.

FRAIS D'INSCRIPTION* : 50 €
Frais d'inscription 2 à 11 ans 20 €

TARIFS TRANSPORT :

TGV ≥ 12 ans 185 €

TGV enfant 2 à 4 ans 130 €

TGV enfant 5 à 11 ans 150 €

NAVETTE** pour Beauvais 22 €

Gouvieux - Chantilly - Creil
Grandvilliers - Marseille/B - Crevecoeur - Breteuil

NAVETTE** pour Compiègne 22 €

Noyon - Carlepont - Ribécourt
Crépy-en-V. - Pont-Ste-Maxence

** entourez le lieu de départ choisi

**navette si 40 pèlerins minimum

TARIFS HEBERGEMENT ADULTE

en Pension complète + taxe de séjour (hôtels proposés par le Service des Pèlerinages)

Hôtel 4* Paradis à 800m du

sanctuaire :

Adulte 253€

Suppl. Ch. seule 135€

Hôtel 4* La Solitude 4* 550m :

Adulte 371€

Suppl. ch. seule 175€

Hôtel 3* Continental à 550m :

Adulte 268€

Suppl. ch. seule 120€

Hôtel 3* Saint Sauveur à 150m

Adulte 293€

Suppl. ch. seule 140€

TARIF HEBERGEMENT ENFANT

Hôtel Paradis :

Enfant de 3 à 6 ans : 120€

Enfant de 7 à 11 ans : 168€

Autres hôtels proposés : demi-tarif

de 2 à 11 ans si accompagné de 2

personnes adultes

REGLEMENT TOTAL du PELE selon votre choix :

Coût de votre hôtellerie* : €

Somme totale à devoir : €

Acompte versé* Minimum 250€ €

Reste à encaisser€

Règlement par chèque à : "ADB"

Pour le règlement échelonné, joindre obligatoirement la totalité des chèques à l'inscription avec date de mise en banque souhaitée

Service diocésain des pèlerinages • IMO60120001
101 rue de la Madeleine – CS 20636 – 60026 Beauvais Cedex
Patricia Hérou 03 44 45 15 99 • 06 16 76 16 68
pelerinages@oise-catholique.fr • <https://oise.catholique.fr>

• Pèlerinage diocésain à Lourdes du 4 au 9 juillet 2022

LE TRAITEMENT DE VOS DONNEES

- Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par les membres de l'équipe chargés de la gestion des événements et voyages organisés par AD Service des Pèlerinages diocésains. Ces informations sont collectées et utilisées à des fins d'organisation et de gestion du séjour. Elles seront transmises aux différents prestataires (transports, hôtellerie, agence de voyages). Elles sont conservées par AD Service des Pèlerinages diocésains pendant 10 ans pour des raisons comptables.

- Vos coordonnées pourront être transmises au service ressources du diocèse de Beauvais, en vue de vous solliciter pour des dons ; si vous ne le souhaitez pas, cocher ici :

- La base légale du traitement est l'exécution du contrat, il est conforme au règlement européen (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, et à la loi «Informatique, Fichiers et Libertés» n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant à tout moment et les faire rectifier en contactant : pelerinages@oise-catholique.fr.

Pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) : dpo@oise-catholique.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL : www.cnil.fr ou par courrier postal ; la CNIL, 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.

LES CONDITIONS PARTICULIERES D'ANNULATION

Toute annulation doit être notifiée par lettre au service diocésain des pèlerinages. Les versements effectués par le pèlerin pourront être remboursés sous déduction des frais suivants en fonction de la date d'annulation et sur présentation d'un certificat médical :

- Dans tous les cas : les 50 euros de frais d'inscription seront non remboursés.

- A 30 jours avant le départ : il sera retenu 25 % du montant total du voyage,

- A 21 jours avant le départ : il sera retenu 50% du montant total du voyage.

- A 15 jours avant le départ, il sera retenu 75% du montant total du voyage.

- A moins d'une semaine avant le départ : aucun remboursement ne sera effectué.

Tout voyage interrompu ou abrégé du fait du participant pour quelque raison que ce soit ne donne lieu à aucun remboursement

ASSURANCE (Mutuelle Saint Christophe). Le service diocésain des pèlerinages vous propose un programme. Toute initiative prise en dehors de ce programme et à l'insu du directeur des Pèlerinages ne sera pas couvert par notre assurance. *L'assurance souscrite pour ce pèlerinage à la Mutuelle St Christophe comprend la responsabilité civile, l'individuelle accident et l'assistance rapatriement.*

AUTORISATION DE REPRODUCTION ET DE REPRESENTATION DE PHOTOGRAPHIES (votre image pourra être utilisée sur le Facebook diocésain/pèlerinage ou sur le site et journaux diocésains.

(à cocher obligatoirement) :

J'autorise le diocèse à utiliser mon image

Je n'autorise pas le diocèse à utiliser mon image (joindre photo)

Je reconnais que l'association diocésaine de Beauvais ne peut être tenue responsable de photos mises sur les réseaux sociaux par les pèlerins ou échangées entre pèlerins.

Je déclare avoir pris connaissance (cocher chaque case obligatoirement)

d'effectuer le règlement total du pèlerinage ou échelonné à l'inscription

des frais d'inscription (contribution à la vie du sanctuaire + assurance + livret pèlerin + frais d'organisation du pèlerinage)

des traitements de mes données

des conditions particulières d'annulation

des conditions générales de participation (texte en annexe ou sur <https://oise.catholique.fr/services/Pelerinages>

du contrat d'assurance <https://oise.catholique.fr/services/Pelerinages/notice-dassurance-des-pelerins.pdf>

ou sur demande au service des pèlerinages

Je m'engage à respecter les normes sanitaires en vigueur à la période de notre pèlerinage.

A ce jour port du masque et pass vaccinal obligatoire.

Fait à

le ____/____/2022

Signature, précédée de « lu et approuvé »

Service des pèlerinages

 Saisissez du texte ici

Exemplaire à conserver